



Règlement Particulier

BUSSY BAD TOUR 2

ARTICLE 1 : GENERALITES

1.1. Le tournoi est autorisé sous le numéro (**en cours**) et sous le nom « **BUSSY BAD TOUR 2** ». Il se déroule le **samedi 31 Mai et le dimanche 01 Juin 2025** au **Complexe sportif Laura Flessel, 15 Bd des 100 Arpents, 77600 Bussy Saint Georges, sur 13 (sous approbation de la dérogation) terrains.**

Horaires :

- **Samedi : 8h à 23h**
- **Dimanche : 8h à 18h**

1.2. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après. Les matchs se dérouleront en deux sets gagnants de 21 points.

1.3. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence joueur. Tout joueur non licencié à la date du tirage au sort sera automatiquement exclu des tableaux.

1.4. Les Juges-Arbitres de la compétition sont **Guillaume LE PENNEC** (juge-arbitre principal) et **Philippe GOMES** (juge-arbitre adjoint). Leurs décisions sont sans appel. Les Juges-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

1.5. Les gestionnaires et organisateurs de la compétition sont :

Philippe SIHABOUTH, David NHEK, John CHAU

Un mail est disponible pour contacter les organisateurs : tournoi.bsg77@gmail.com

ARTICLE 2 : SÉRIES ET TABLEAUX

2.1. Le tournoi « **BUSSY BAD TOUR 2** » est un tournoi national SENIOR. Cependant, les joueurs des catégories : minime, cadet, junior et vétéran sont autorisés à s'inscrire dans les tableaux seniors.

2.2. Selon l'article 2.1.4 du règlement général des compétitions, chaque participant mineur doit être placé sous la responsabilité d'un adulte responsable.

2.3. Le **BUSSY BAD TOUR 2** est un tournoi par lots ouvert aux joueurs **N3 à NC**.

2.4. Les tableaux ouverts dans chaque série seront : **Simple Homme (SH), Simple Dame (SD), Double Hommes (DH), Double Dames (DD), Double Mixte (MX)**.

2.5. Le tournoi est ouvert à **2 tableaux maximum** par joueur : **Simple + Double** ou **Double + Mixte**. **La combinaison Simple et Mixte est donc interdite.**

Les tableaux de **Simple Homme, Simple Dame et Double Mixte** se dérouleront **intégralement le samedi**, et les tableaux de **Double Homme et Double Dame** se dérouleront **intégralement le dimanche**.



2.6. Tous les tableaux se joueront avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux (Annexe 3.1A11) suivie d'une phase en élimination directe.

2.7. En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x). Un maximum de 450 joueurs sera fixé.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

3.1. L'inscription au tournoi se fera **uniquement en ligne** sur le site Badnet. Le compte du club recevra une confirmation des joueurs pris ou non au tournoi ainsi que les convocations.

3.2. La date limite d'inscription est fixée au **01/05/2025 à 23h59**.

La liste d'attente ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au plus tard le **03/05/2025**. Ainsi, les joueurs classés N3 à NC au **02/05/2025** et placés dans le tableau principal le **03/05/2025** sont assurés de pouvoir participer à la compétition quelle que soit leur évolution de classement ultérieure.

3.3. La date du tirage au sort est fixée au **16/05/2025**. Les CPPH seront mis à jour à cette date afin de répartir les joueurs dans les différents lots.

3.4. La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard**, c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements suivant l'inscription réalisée en ligne sur le site Badnet. Une inscription ne sera validée que lorsque le paiement aura été réalisé.

- **En simple**, c'est la date de paiement qui sera retenue comme date d'inscription.

- **En double**, c'est la date de paiement du second joueur qui sera retenue comme date d'inscription de la paire.

3.5. Les frais d'inscription s'élèvent à **18€ pour 1 tableau** et à **22€ pour 2 tableaux**. **Le règlement se fera uniquement en ligne**. Attention, sans règlement le joueur ne pourra pas participer au tournoi.

ARTICLE 4 : FORFAITS

4.1. Tout joueur, et représentant légal, s'inscrivant au tournoi « **BUSSY BAD TOUR 2** » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur, du JA et de la LIFB (forfait@lifb.org)

4.2. Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.

4.3. Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à **J-28** et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.

4.4. Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur dans les plus brefs délais.

- Si l'annonce est faite **avant** le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription
- Si l'annonce est **postérieure** à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.



4.5. Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit (mail) à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

4.6. En cas d'interruption définitive de la compétition au cours de son déroulement, les prix sont distribués à hauteur du stade atteint. Les inscriptions ne sont pas remboursées.

4.7. En cas de contrôle antidopage positif, le montant des prix indûment perçus et des frais engagés par l'organisation seront remboursés au club organisateur.

ARTICLE 5 : DEROULEMENT

5.1. Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur le site badnet. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

5.2. Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

5.3. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation à un des juges-arbitres, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

5.4. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès d'un des juges-arbitres.

5.5. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le **RSL grade 3. Ils seront fournis pour les finales.** Ils seront en vente sur place.

5.6. Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

5.7. Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel aux juges arbitres qui, si possible, désigne un arbitre ou faisant office.

5.8. Le **temps de repos** entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.9. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels technique et les membres du comité d'organisation.

5.10. Le conseil est autorisé, pour toutes les séries, entre les points et lors des pauses réglementaires.

5.11. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

5.12. La participation au tournoi « **BUSSY BAD TOUR 2** » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

5.13. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.

5.14. Dans le cadre de notre événement, des photos peuvent être publiées sur notre site internet, notre page Facebook et Instagram. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur nos sites merci de nous le signaler lors de l'événement à la table de pointage et/ou table de marque, un formulaire sera mis à votre disposition.